

Le rapport des politiques avec la mémoire de la Shoah

Carole Reich : responsable du programme « Mémoire de l'holocauste » au Conseil de l'Europe.

Olivier Lalieu : historien, responsable du service Aménagement des Lieux de Mémoire au Mémorial de la Shoah

Mots clés : Mémoire, responsabilité

Olivier Lalieu rappelle que la situation française est à remettre en perspective avec un contexte international. De ce point de vue, l'apport du Conseil de l'Europe à travers l'engagement de Carole Reich à notre séminaire, semble une bonne porte d'entrée pour creuser cette question de l'international, puisque dès le début des années 2000, avant même l'ONU, cette institution internationale va être une instance en pointe sur la question de la préservation et la promotion de l'histoire et la mémoire de la Shoah. Carole Reich reviendra sur la genèse de la déclaration du Conseil de l'Europe et sur ses conséquences pratiques au niveau des Etats membres et de l'action menée.

I. On peut étudier le regard de la société française sur la Shoah à partir des travaux de deux auteurs. Annette Wieviorka a joué un rôle pionnier dans la recherche sur l'émergence de la mémoire de la Shoah en France et sur la reconnaissance du génocide des juifs, avant d'être relativisée, voire contestée dans un récent ouvrage de François Azouvi, *Le mythe du grand silence* éditions Fayard 2012. Dans ce livre il explore depuis la fin de la guerre jusqu'aux années 90 la question du rapport de la société française avec la Shoah, d'une manière qui, par son ton incisif et par la remise en cause de ce qu'il appelle « le grand silence », vient remettre en question l'approche d'Annette Wieviorka.

Olivier Lalieu propose une voie médiane, une approche mesurée qui évite l'invective et la caricature.

Ces auteurs se rejoignent sur le constat qu'au sortir de la guerre, au moment de l'ouverture des camps, les rescapés ont parlé de leur expérience contrairement à ce que l'on dit généralement. Ils l'ont fait de différentes manières, à travers une vie associative foisonnante, des centaines d'ouvrages sur les camps, des commémorations, des conférences.

Le grand silence ne concerne donc pas l'immédiat après-guerre. Cependant pour A. Wieviorka il n'y a alors pas de prise de conscience de la spécificité de la Shoah.

Selon elle on observe un tournant à partir du procès Eichman pour arriver à une mémoire quasi obsessionnelle à partir des années 80 et à la remise en cause de l'usage du terme « devoir de mémoire ». En 1997 dans son ouvrage *Pour en finir avec Vichy* éd. Robert Lafont, Henri Amouroux va dans le même sens et fait le constat que seul le génocide des juifs mobilise encore les mémoires.

François Azouvi quant à lui, relève dès la fin des années 40 une prise de conscience de la spécificité du génocide des juifs par de grandes voix, souvent issues des milieux catholiques, comme Claudel, Mauriac, Maritain, ou encore Bataille, Camus et Sartre. Il note également que la création de l'Etat d'Israël a été soutenue par la plupart de ces intellectuels, au nom du génocide. Ce constat casse l'image d'une société française qui se serait massivement désintéressée du sort des juifs pendant la guerre. Cependant les rescapés ne sont qu'une infime poignée et sont noyés dans la masse des autres victimes de la guerre. Numériquement, la mémoire est portée par un nombre très faible et les autres juifs vont avoir d'autres priorités que d'affirmer la spécificité de leur destin.

Le monde politique va abroger les lois de Vichy, mais va distinguer les déportés en deux catégories : les déportés résistants assimilés à des militaires avec les pensions et décorations qui s'y attachent, et les déportés politiques ou raciaux privés de ces aides ou distinctions. Ces disparités de traitement vont s'atténuer dans les années 80 pour aboutir à une égalité de traitement.

La mémoire de la Shoah et de la déportation à Auschwitz va être entretenue à travers des associations d'obédience communiste, comme « L'Amicale d'Auschwitz » animée par Charlotte Delbo et Marie-Claude Vaillant-Couturier, qui gomme la distinction entre juifs et non juifs ou « L'Association des déportés juifs de France » de Nahum Fanstein qui au contraire affirme son identité juive yiddish. Les $\frac{3}{4}$ des déportés juifs de France étant des étrangers, ces associations ont plutôt une vision globalisante de la mémoire d'Auschwitz.

Dans le même temps la plupart des juifs de France n'aspirent qu'à se fondre au sein de la société française. Ce désir est renforcé par le constat qu'au sein de cette société française le rejet des juifs ne disparaît pas. Ainsi des manifestations antisémites ont lieu contre les démarches de récupération des biens. Un sondage révèle alors que seuls 37% considèrent que les juifs sont des français comme les autres.

Cependant, François Azouvi relève tout au long des années 50 un foisonnement dans le monde du cinéma et du roman. *Si c'est un Homme* de Primo Lévi, *La nuit d'Elie Wiesel*, *Le journal d'Anne Frank*, *La mort est mon métier* de Robert Merle, ainsi que trois prix Goncourt, *Le temps des morts* de Pierre Gascar en 1953, *Les racines du ciel* de Romain Gary en 1956, *Le dernier des justes* d'André Schwarz-Bart en 1959. Autant de « grains de sable qui font un tas et ce tas fait un savoir ». Ainsi selon Azouvi, dès les années 50 et avant même le procès Eichmann, la perception du génocide commence à pénétrer l'opinion publique.

A partir de ce procès et tout au long des années 60 on constate une accélération du processus de reconnaissance de la spécificité du destin des juifs. De nombreux procès en Allemagne et certaines affaires retentissantes portées par Simon Wiesenthal et les époux Klarsfeld alimentent le débat autour de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité.

L'arrivée massive de juifs d'Afrique du Nord et la guerre des 6 jours en 1967 renforcent au sein de la communauté juive le sentiment d'appartenance communautaire. Cependant les politiques restent en retrait de ces débats.

Mais dans les années 70 un basculement s'opère. D'abord la politique de Willy Brandt et les actions du couple Klarsfeld vont infléchir l'attitude des politiques français. Ainsi en 1972 le gouvernement demande l'extradition de Klaus Barbie, sous la pression du gouvernement allemand. La publication de l'ouvrage de Robert Paxton *La France de Vichy* en 1973 et la sortie du film documentaire de Marcel Ophuls « Le chagrin et la pitié » en 1971, alimentent le débat sur Vichy. Le syndrome de Vichy engendrant le syndrome de la Shoah. A la fin des années 70, en quelques mois vont s'enchaîner plusieurs affaires qui vont faire émerger une prise de conscience et forcer les politiques à entrer dans le débat. Les propos négationnistes de Darquier de Pellepoix dans une interview donnée à l'Express le 28 octobre 1978 et de Robert Faurisson dans une tribune du Monde le 29 décembre de la même année, la phrase malheureuse de Raymond Barre sur les victimes « innocentes » à l'occasion de l'attentat de la rue Copernic le 3 octobre 1980 et enfin la présence de Robert Hersant sur la liste menée par Simone Veil aux élections européennes de 1979 ; autant d'événements vécus comme des provocations antisémites par la communauté. Dans le même temps, en 1978, Serge Klarsfeld publie le « Mémorial de la déportation des juifs de France ». La série télévisée « Holocauste », diffusée en 1979 a un très grand retentissement. Cette succession de faits va aboutir en 1993 à l'institution d'une journée de commémoration nationale dédiée aux persécutions contre les juifs, fixée au 16 juillet, date de la rafle du Vel d'Hiv en 1942. La Loi Gayssot du 13 juillet 1990, première des lois mémorielles qui pénalise le négationnisme, va permettre d'endiguer la parole négationniste jusqu'à l'arrivée d'internet.

Cependant les années Mitterrand sont marquées par le refus obstiné de reconnaître la responsabilité de la France, mise en évidence par Robert Paxton et Serge Klarsfeld, ainsi que par l'amitié persistante entre le président et René Bousquet, ancien chef de la police de Vichy.

La rupture a lieu avec la déclaration du président Jacques Chirac du 16 juillet 1995, reconnaissant la responsabilité de l'Etat français. Cette reconnaissance a des conséquences concrètes avec la création de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, de la commission Mattéoli d'indemnisation pour les victimes de spoliations et de réparation pour les enfants juifs français de parents étrangers.

Ainsi cette histoire de la mémoire de la Shoah dans la société française aboutit en 2010 à l'affirmation d'un martyr spécifique qui n'est pas l'apanage d'un communautarisme, mais au contraire qui fait le lien entre une histoire singulière, celle des juifs, et sa dimension universelle.

Concomitamment on suit un même mouvement de reconnaissance aux Etats unis avec le prix Nobel d'Elie Wiesel en 1986 et la création du Mémorial de l'Holocauste en 1993. Au plan international la rencontre de Stockholm de janvier 2000 abouti aux actions de l'ONU et du conseil de l'Europe.

II. Carole Reich dédie son intervention à la famille Salomon de Bischheim. Jacques, Pauline et Aline Salomon, ainsi qu'à Yvonne Lelouch. Après avoir rappelé le contexte de la création du Conseil de l'Europe à Strasbourg en 1949 sur les ruines de la seconde guerre mondiale et en réaction aux idéologies totalitaires de la première moitié du 20^{ème} siècle, elle évoque les circonstances de l'instauration du programme « Transmission de la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité ».

A la suite du forum de Stockholm en janvier 2000, sur l'initiative du secrétaire général, Monsieur Walter Schwimmer, les ministres de l'Education des pays membres du Conseil de l'Europe instaurent une journée de la mémoire des victimes de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, conçue pour le secteur éducation.

Est alors ajouté un volet consacré à cette mémoire, au projet « Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle », mis en place en 1997 et qui a pour but de favoriser un enseignement de l'histoire sans préjugés et avec une meilleure connaissance et compréhension les uns vis-à-vis des autres.

Ainsi est né ce programme qui est avant tout un projet pédagogique et non pas commémoratif et qui encourage l'enseignement de l'histoire en faisant appel à un éventail de sources, comme les nouvelles technologies, le cinéma, l'histoire des femmes, et développe le concept de « mémoire », capital pour la prévention des crimes contre l'humanité. Chacun des 47 Etats membres a la liberté de choisir la date de cette journée qui lui semble la plus appropriée en fonction de son histoire, pour faciliter la sensibilisation des élèves. Par exemple la Hongrie a choisi le jour de la déportation des juifs hongrois.

Cependant le 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, a été retenue pour les pays n'ayant pas fait de choix spécifique, tels que la France. Ce programme initie des actions dans trois directions. Depuis 2002 le Conseil organise des voyages avec les ministres de l'Education des pays membres dans des lieux authentiques de mémoire (Auschwitz, le Struthof, Terezin), et dans des lieux emblématiques du patrimoine culturel juif (Cracovie, Prague). Des ateliers européens de formation des enseignants sont organisés. Ils rassemblent des intervenants du pays organisateur et des enseignants des autres Etats membres afin de favoriser la discussion et l'échange entre les participants. Les ateliers de formation des enseignants se déroulent en partenariat avec des institutions telles que le Mémorial de la Shoah, le musée d'Auschwitz, le mémorial de Yad Vashem, le camp du Struthof, le cercle Menachem Taffel. Le Conseil produit également des outils pédagogiques destinés aux enseignants pour les aider à préparer leurs cours. Ces outils sont essentiellement historiques, mais abordent d'autres domaines tels que le sport ou l'art qui permettent parfois une entrée en matière plus aisée. Par exemple le conseil travaille avec le musicien Amaury du Closel (Les voix étouffées), à la préparation d'une pochette pédagogique, « Musique et camps de concentration » sur les musiques dites dégénérées ou interdites. Le cinéma est également abordé avec la publication de « La Shoah à l'écran ». Avec le musée d'Auschwitz, un pack pédagogique a été conçu qui permet de préparer la visite en amont et de poursuivre le travail en aval. Il s'agit donc d'un programme transversal, pas uniquement historique, qui intègre une approche plus large du patrimoine culturel juif. Le Conseil travaille également sur toutes les autres catégories de victimes du régime nazi. A ce sujet les formations sont très importantes pour préciser le vocabulaire et font bien la distinction entre l'holocauste et les autres persécutions, par exemple le génocide des roms.

Afin de rendre ce programme plus accessible dans chacun des pays, on l'introduit dans la mesure du possible à partir d'événements positifs spécifiques à chacun d'eux. Carole Reich donne l'exemple de l'Albanie dont la population musulmane a sauvé pratiquement tous les juifs de ce pays. De même elle évoque l'atelier de formation qui va se tenir au Vatican afin de mettre en avant le rôle de nombreux prêtres et religieuses, de parler des enfants cachés par le Vatican et de faire connaître les nombreux sauvetages de juifs organisés sous Pie XII, au Latran et à Castel Gandolfo.

Plus généralement, l'évocation des « Justes » que le Conseil de l'Europe préfère désigner comme « Ceux qui ont sauvé l'honneur de l'humanité », afin de ne pas se limiter à ceux qui ont obtenu le diplôme de Yad Vashem, mais de prendre également en compte les anonymes, est une bonne porte d'entrée pour aborder ce programme.

En conclusion, Carole Reich rappelle que toutes les délégations du Conseil de l'Europe soutiennent ce programme et que tous les Etats membres se donnent pour tâche de l'inscrire dans leurs curricula.